



RETEX

du projet Open Data

07 mars 2019







QU'EST-CE QUE L'OPEN DATA?

Toutes les données produites ou détenues (y compris les algorithmes) par l'administration qui entrent dans le champ des données publiques doivent être **partagées**, **gratuitement et librement réutilisables**.







LE CADRE RÉGLEMENTAIRE

- Loi Informatique et Liberté (janvier 1978) et création de la Commission d'Accès aux Documents Administratifs - CADA (juillet 1978)
- Directive INSPIRE (mai 2007)
- Loi NOTRe (août 2015)
- Loi sur la République Numérique (octobre 2016)

DATE LIMITE: 1er OCTOBRE 2018







POURQUOI OUVRIR?

- Pour être transparent
- Pour piloter les politiques publiques
- Pour améliorer l'efficience interne
- Pour améliorer la qualité des données
- Pour stimuler l'innovation











Exemple d'utilisation de l'Open Data



La localisation du patrimoine local



Les itinéraires des chemins de randonnée



Faune et flore du territoire



Circuits de randonnées thématiques et géolocalisés







DOUBS DATA en pratique

Présentation de la plateforme





Merci de votre attention



